



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale : 2023/16

Saint Bonnet de Bellac, le 23 janvier 2023

Madame, Monsieur, chers concitoyens,

Janvier 2023, une nouvelle année, la période des vœux ; l'occasion d'avoir une pensée pour les autres, de leur souhaiter le meilleur pour les 12 mois à venir.

Cette année encore, c'est par la voix de Mairie-Infos que je vous souhaite, en mon nom et celui du conseil municipal, une bonne et heureuse année 2023, et comme on dit couramment et à juste titre, d'abord et surtout la santé.

Compte tenu des variants qui circulent activement, j'ai décidé, comme nombre de mes collègues maires, de ne pas organiser de cérémonie de vœux.

Vous trouverez dans ce Mairie-Infos, le compte-rendu du dernier conseil municipal, le bilan de l'action municipale de 2022, les projets pour 2023.

Il y aura aussi, dans ce nouveau numéro, des informations concernant les ostensions, le point d'étape sur les travaux de l'église et l'appel aux dons, etc.

Les énergies renouvelables et la transition écologique feront l'objet de plusieurs articles dans les différents Mairie-Infos de 2023. Dans ce numéro, il sera question des éoliennes et d'un parc photovoltaïque, le prochain traitera de la méthanisation.

Bonne lecture. Bien cordialement.

Jean-Claude BOULLE.



Les Travaux du conseil municipal du 8 novembre 2022

Parc Photovoltaïque de « La Rissenderie »

Mr Saillard, chef du projet de Total Énergies renouvelables, présente au conseil municipal le projet finalisé du parc agri-solaire qui doit être implanté à « la Rissenderie ». Le dossier de permis de construire devrait être déposé début décembre 2022 (ce qui a été fait le 6 décembre dernier). Le dossier d'instruction doit durer entre 12 et 18 mois. Les permis pour de tels projets sont délivrés par le Préfet.

Autorisation de mandatement 2023

Le conseil, comme chaque année, autorise le maire à engager des dépenses d'investissement égales au quart de celles inscrites aux budgets 2022 en attente du vote des budgets 2023. Adopté à l'unanimité.

Décisions modificatives budget principal et assainissement

Ces modifications comptables concernent des imputations comptables respectives de 250 et 50 €. Adopté à l'unanimité.

Modification des statuts du SIDEPA (syndicat des eaux) : Adopté à l'unanimité.

Remboursement busage des fossés

Lorsque la commune est amenée à changer les buses des entrées charretières, le prix des buses et le ciment sont à la charge des propriétaires des parcelles concernées.

Les tarifs datant de 2016, le maire propose de revoir ceux-ci et de fixer à 23 € le mètre linéaire le remboursement des buses et à 10 € le sac de ciment : adopté à l'unanimité.

Rapport de la CLECT (commission d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes)

Le maire indique qu'il n'a pas approuvé ce rapport présenté en conseil communautaire car il n'est pas d'accord avec le système de calcul proposé pour la contribution au service de l'instruction du droit des sols (permis de construire, certificats d'urbanisme) qui ne repose que sur le nombre d'habitants sans prendre en compte le nombre d'actes réalisés pour le compte de chaque commune ; ce qui pénalise les petites communes.

Le rapport est rejeté à l'unanimité des membres présents.

Travaux de l'Église

Renouvellement de l'éclairage et de la sonorisation : Le maire expose qu'à la suite de la dépose des éléments de l'éclairage et de la sonorisation, il est apparu qu'il serait judicieux de les remplacer, ce qui n'avait pas été prévu initialement.

La société DELESTRE qui a remporté le marché électricité, a présenté un devis de 13 833.60 € : adopté à l'unanimité.

Rénovation des vitraux : à la suite de l'installation de l'échafaudage, il est apparu que les vitraux, restaurés en 1994, avaient subi des accros pour la majorité d'entre eux et qu'un vitrail de Chigot (grand maître verrier du siècle dernier) s'affaissait.

Le maire propose de faire effectuer les travaux de rénovation nécessaires.

Sur proposition de l'architecte, un devis a été demandé à Mr Valageas Julien, maître verrier à Bussière-Galant.

Ce dernier nous a présenté un devis de 10 728 € ; adopté à l'unanimité.

Demande de subventions auprès de l'Etat et du Département pour les travaux sus visés : adopté à l'unanimité.

Échange de terrain avec Mr et Mme Schlitter

Ce sujet a déjà été évoqué. Après que la commune a acquis de Mme Bulza la parcelle n° 728 contiguë à la maison de Mr et Mme Schlitter, il est maintenant possible de faire l'échange avec la parcelle n° 768 située derrière l'atelier municipal et propriété de M et Mme Schlitter ; adopté à l'unanimité.

Informations du maire :

- Colis : un colis sera remis à chaque ayant droit avant Noël (*fait semaine du 19 au 23 décembre*)
- ICPE : ferme éolienne de Courcellas, communes de Bellac et Blond. Pour information un arrêté préfectoral actant une déclaration de modification de sa demande d'autorisation d'exploiter est porté à la connaissance du conseil municipal.

L'année 2022

Cette dernière présente un bilan contrasté.

Cette année, tant au plan national qu'international, restera marquée par une pandémie moins active que les années précédentes mais encore présente avec de fortes résurgences en fin d'année et au début de la nouvelle, par la guerre en Ukraine avec tous les dégâts qu'elle cause à tous points de vue, par les problèmes énergétiques liés pour partie à cette guerre, par les questions climatiques avec un réchauffement de la planète qui met en cause les équilibres naturels.

À contrario, et c'est triste à dire, mais tous ces événements négatifs ont au moins eu « le mérite » de faire prendre conscience à nos dirigeants occidentaux qu'il y avait une impérieuse nécessité de revenir à un certain nombre de souverainetés abandonnées au fil des ans au profit de la mondialisation. Souveraineté de production sur le sol national avec l'exemple frappant des médicaments après celui des masques par exemple. Souverainetés alimentaire, technologique, militaire, énergétique.

C'est aussi une prise de conscience au niveau des différentes instances du pays et des citoyens que la transition écologique et énergétique ne doit pas être un simple slogan mais une réalité qui doit se décliner à tous les niveaux.

Au niveau de la commune et à notre modeste niveau, nous avons déjà entamé cette révolution en inscrivant notre action depuis plusieurs années en accompagnant les projets de création d'énergies renouvelables, parc éolien avec St Martial et possibilité d'une extension raisonnable, parcs photovoltaïques agri-solaires, soutien à la création d'une unité de méthanisation au Repaire, recherche d'économies avec plusieurs études sur les bâtiments et sur l'éclairage public.

La crise peut-être, le déclin démographique, les habitudes de consommation ont été fatals en 2022 à notre commerce local.

Après la fermeture du Soledad en décembre 2021, l'épicerie que nous avons rénovée et qui avait été reprise par Laura Lavaud a cessé son activité début juillet, la boulangerie a suivi le 2 octobre dernier.

En 2010, nous avons sauvé la boulangerie « en tenant » celle-ci pendant 6 mois, là ce n'était pas possible.

Malgré tout nous avons ouvert un dépôt de pain dès le 3 octobre. Des adjointes, conseillères ou conjointes et conjoints d'élus ont fait tourner ce dépôt de pain jusqu'à la reprise de celui-ci par Mme Dumont le 12 décembre, elle vient d'y adjoindre un rayon d'épicerie en sec.

Afin de favoriser et de pérenniser, si possible, cette activité, le conseil municipal a accordé un loyer gratuit, électricité comprise, à Mme Dumont pour une période de 6 mois.

L'école se maintient avec ses 2 classes et un effectif à ce jour de 38 élèves. Pour la rentrée prochaine une douzaine de classes doivent être supprimées dans le département dont une partie dans le Nord du département, Arnac la Poste, Bellac, etc Comme à St Bonnet en 2017. Ce n'est ni la faute du maire ni du conseil municipal, c'est la « faute au manque d'enfants ».

Nous avons continué à entretenir le patrimoine communal en finissant la rénovation du logement de la rue des Tilleuls (immeuble de l'épicerie) qui a été loué en mars. Une partie des travaux a été réalisée par nos 2 employés qui sont véritablement polyvalents, on peut les féliciter.

La réfection de la couverture de La Chapelle du Pont St Martin a eu lieu au printemps.

Le grand chantier 2022, cela a été, bien sûr, la rénovation de notre église.

La couverture, la zinguerie, les enduits extérieurs et intérieurs, sont terminés. Le câblage du réseau électrique et de la sonorisation a été installé, les armoires électriques ont été remises à niveau.

Il reste des travaux de peinture, de sécurisation, de rénovation et de nettoyage.

Les employés municipaux réparent un certain nombre de bancs dont des parties sont ou étaient vermoules. Il y aura le nettoyage des statues et du chemin de croix à réaliser, nous comptons un peu sur les paroissiennes et paroissiens.

Dans le cadre d'une convention avec le SEHV les réseaux électriques ont été changés et enfouis aux Cros, renforcement du réseau et changement de transformateur à Chez Pailler.

Une partie de Bel Air, Chez le Bayle et la Réserve ont eu leur canalisation d'eau changée.

Dans le projet de « réappropriation » de chemins ruraux et de leur ouverture en chemins de randonnées, des actions de nettoyage ont eu lieu à Chez le Texier, Maison-Vieille, Villialet-Haut.

En liaison avec l'association Rempart un « conteneur de collecte Vêti-box » a été installé à l'éco-Point de la route de Mézières (voir article page 9).

La fibre, fin mars 2022 elle était déployée sur 85 % du territoire communal.

Malgré plusieurs promesses, les zones non encore desservies à cette date ne l'étaient toujours pas fin décembre 2022.

À ce jour, les hameaux rattachés à la plaque de Peyrat de Bellac, pourraient être raccordés très prochainement, le déploiement étant fini sur cette zone.

Le déploiement le long de la RN 147 est en cours avec 2 endroits qui posent problème.

La fin des travaux est prévue pour fin février.

La création, au stade, d'un terrain d'entraînement dans la prolongation des vestiaires a été réalisée en avril/mai ainsi que la construction d'un auvent devant la buvette des vestiaires.

Les investissements réalisés en 2022

-licence micro.....	180 €
-achat terrain.....	600 €
-installation sanitaires à l'école	3 880 €
-logement rue des Tilleuls	15 092,22 €
-portique (remplacement suite à détérioration).....	8 383,29 €
-divers matériels (débroussailleuse, pulvérisateur, rabot)	843,20 €
-décorations de Noël.....	1 859,04 €
-chauffe-eau logement salle polyvalente.....	411,60 €
-différents matériels informatiques.....	2 369,22 €
-différents matériels et mobilier (sani-broyeur, tables de pique-nique, barrières, remplacement vitrine d'affichage extérieure, aspirateur).....	2 482,64 €
-aménagement terrain d'entraînement foot (terrassment).....	5 477,77 €
-voirie :VC n° 5 de La Graule à Bellenesse Haut, trottoir de la rue des Tilleuls (près de l'église), chemin de Grandou, reliquat des travaux 2021,	49 895,03 €
-couverture chapelle Pont Saint Martin.....	16 137,24 €
-travaux de l'église (payés en 2022).....	202 977,13 €

Soit un total d'investissements de 310 588,38 € TTC pour lesquels nous avons déjà perçu 87 000 € de subventions dont 65 000 € du département et 22 000 € de l'Etat. Par ailleurs nous récupérerons 52 000 € du Fonds de Compensation de la TVA.

Les investissements et les projets pour 2023

Les travaux de l'église, ils devraient s'achever vers la fin février.

Pose des luminaires et des enceintes de la sonorisation, travaux de menuiserie, sécurisation de la tribune et de l'escalier qui y mène, peinture du plafond de la 1^{ère} partie de l'église ainsi que des parties de la tribune, restauration des vitraux, nettoyage de la scène de l'autel, pose du chemin de croix et des supports des statues.

Nous comptons sur les paroissiennes et les paroissiens pour effectuer le nettoyage des éléments du chemin de croix et des statues.

Le programme de voirie

- Route de la Nigonnerie
1^{ère} tranche, du village au croisement avec la route de Chez le Texier : 24 000 €
- Route de Chez Patois : 9 000 €

Réfection des peintures de la salle polyvalente par les employés municipaux.

Remplacement des photocopieurs de la mairie et de l'école : 6 579,60 €

Remplacement du fourneau de la cantine (plaques et four) : 3 375,49 €

Remplacement de l'ordinateur principal de la mairie

Installation de l'éclairage du terrain d'entraînement du foot

Installation de l'électricité à La Chapelle du Pont Saint Martin

Le point sur la collecte de dons

Comme suite à la convention signée le 12 novembre 2021 entre la commune de Saint Bonnet et la Fondation du Patrimoine, l'appel aux dons ou mécénat pour la restauration de La Chapelle du Pont Saint Martin et de l'Eglise se poursuit au cours de l'année 2023.

II N'EST PAS TROP TARD...! NOUS COMPTONS SUR VOUS.

Pour rappel, les dons effectués à ce titre bénéficient d'une réduction d'impôt correspondant aux 2/3 de la somme versée (exemple un don de 100 € entraîne une réduction d'impôt de 66 €)

87 dons ont été reçus à ce jour, pour un montant de 14 970 €, provenant de 32 habitants de Saint Bonnet, 9 résidents secondaires, 3 anonymes, 4 sociétés (pour un montant de 4 650 €) dont 2 de notre commune et 26 personnes ayant un lien familial ou historique ou pas...avec notre village. 15 personnes ont fait plusieurs versements.

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► **JE DONNE !**

Pour la restauration des
**Monuments religieux
de Saint-Bonnet-de-Bellac**
HAUTE-VIENNE (87)

2 possibilités pour faire un don :

- . Un chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – St Bonnet de Bellac » à envoyer directement à la Fondation (délégation Limousin, 80 av. Baudin 87000 Limoges) ou à déposer à la mairie.
- . En versant directement sur le site de la Fondation (www.fondation-patrimoine.org).

Les cérémonies commémoratives



Cérémonie du 11 novembre 2022



Cérémonie du 5 décembre 2022

Les énergies renouvelables ont le vent en poupe à Saint-Bonnet-de-Bellac !

Toute l'équipe de BayWa r.e. vous adresse ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour 2023 !

L'entreprise BayWa r.e. vous partage les dernières actualités sur le parc éolien en fonctionnement et sur le projet solaire en développement sur votre commune.

Parc éolien « des Landes »



Le parc éolien dit « des Landes », situé sur les communes de Saint Bonnet-de-Bellac et Saint-Martial-sur-Isop, a été mis en service en septembre 2019. Le parc est composé de 6 éoliennes, réparties équitablement entre les deux communes. En 2022 le parc a alimenté en électricité environ 9000 foyers - soit 20 000 personnes (l'équivalent de la population de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche).

Retombées fiscales

Pour l'année 2022, les 3 éoliennes installées sur la commune ont permis de générer environ 15 000 € de retombées fiscales pour Saint-Bonnet-de-Bellac. Ces retombées fiscales s'ajoutent au budget de la commune et contribuent aux dépenses en termes d'aménagement et travaux.

Finalisation des travaux de remise en état du chemin d'accès

Durant l'été 2022, les travaux pour la route d'accès au parc, qui a fait l'objet d'expertises depuis 2020, ont été finalisés.



*Route durant la phase de travaux
- Route réhabilitée à la fin du
chantier
@BayWa r.e.*

Suivi environnemental

Depuis sa mise en service en 2019 et jusqu'en octobre 2022, le parc éolien a fait l'objet d'un rigoureux suivi environnemental, conformément à la réglementation en vigueur. Ce suivi, réalisé par un bureau d'études indépendant, ENCIS Environnement, s'est intéressé en particulier aux populations d'oiseaux, de chauves-souris et d'amphibiens. Il a confirmé l'absence d'impact significatif sur les espèces présentes à proximité du parc. Les résultats de ces études sont publics et partagés avec les services de l'Etat.

En tant que gestionnaire du parc éolien, BayWa r.e. coordonne les opérations de maintenance et d'exploitation du parc éolien et veille à son bon fonctionnement afin de tirer le meilleur profit de la force du vent. Ses équipes sont à votre disposition si vous avez des informations à faire remonter (constats visuels ou sonores anormaux sur site, demandes particulières...) sur le parc éolien.

Contacts :

Lola Furlan - Cheffe de projets éoliens - 06 64 01 05 60 - lola.furlan@baywa-re.fr

Projet solaire de Saint-Bonnet-de-Bellac



Photomontage réalisé à proximité de la N147 (direction Maison Vieille) ©BayWa r.e.

Actuellement, un projet solaire de 20 Mwc est en cours de développement par les équipes de BayWa r.e. Ce projet, situé sur des prairies au lieu-dit « Chez Guineau » alliera production agricole et production électrique avec un élevage ovin sur le site. Grâce aux infrastructures photovoltaïques, la ressource en herbe sera préservée des phénomènes climatiques extrêmes. De plus, les ovins seront protégés des intempéries grâce aux panneaux solaires. La réhabilitation d'un chemin rural abandonné en sentier d'interprétation est envisagée ; des panneaux pédagogiques sur la faune et la flore seraient installés à l'attention des promeneurs.

La demande de permis de construire qui sera déposée début 2023, sera suivie d'une enquête publique, d'une durée d'un mois. Celle-ci permettra de recueillir l'avis des riverains. Tout au long de l'instruction, l'entreprise tiendra régulièrement les habitants de Saint-Bonnet-de-Bellac informés des avancées du projet.

BayWa r.e. engagée aux côtés du tissu associatif local

50 ans de l'Espérance Sportive (football)

Le 18 juin 2022, BayWa r.e. était partenaire des 50 ans de l'Espérance Sportive, le club de football de Saint-Bonnet-de-Bellac. Au-delà d'échanger sur le parc éolien et le projet solaire, cette journée caniculaire a été l'occasion de sensibiliser aux causes du changement climatique et aux solutions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre, grâce aux animations de l'association de la Fresque du Climat. Si ce sujet vous intéresse, et si vous souhaitez vous former de façon ludique à leur fresque, rendez-vous sur :

<https://fresqueduclimat.org>



50 ans de l'Espérance Sportive, © BayWa r.e.

Course cycliste BayWa r.e. Classique Féminine

BayWa r.e. est partenaire de la course cycliste *BayWa r.e. Classique Féminine* organisée par l'association « Cyclisme au féminin », domiciliée à Saint-Bonnet-de-Bellac. Cet événement rassemblera l'élite du cyclisme féminin et BayWa r.e. s'engage à parrainer la course en 2023, 2024 et 2025. Le jour de l'évènement, l'entreprise souhaite associer valeurs sportives et culturelles, en proposant des ateliers pédagogiques sur le thème du climat et des énergies renouvelables.



Nouveauté ! Une **box textile** près de chez vous, créatrice d'emplois

Saint Bonnet de Bellac
partenaire de
l'Association REMPART

La **commune de Saint Bonnet de Bellac** met à votre disposition une **box textile** située à l'**Eco-point, route de Mézières de Issoire**.

Cette box permet de récupérer les vêtements, linge de maison, chaussures, sacs à main... dont vous n'avez plus l'utilité à destination de la Friperie Ricochets.

Cette box sera vidée chaque semaine par l'équipe de la friperie.

Les vêtements seront triés, lavés et proposés à la vente à petits prix dans notre boutique.

Les autres non utilisables à la vente seront réacheminés dans un circuit de recyclage.



Eco-point

Route de Mézières sur Issoire

Friperie **Ricochets**

APPEL aux DONS

Triez vos armoires, vos vêtements, linge de maison, chaussures, sacs... dont vous n'avez plus l'utilité, déposez-les dans cette box et nous leur donnerons une seconde vie.

Notre **boutique RICOCHETS** vous accueille

au 27 avenue de la Libération
87300 Bellac - 05.55.68.02.86
contact@rempart87.fr

du **Mardi 14h30-18h**

Mercredi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-18h

Samedi : 9h-12h30



Insertion et emplois

L'association REMPART gère depuis 10 ans la friperie appelée « RICOCHETS » sous forme de Chantier d'Insertion.

Cette activité permet l'emploi de 8 personnes (2 encadrantes techniques et 6 salarié(e)s polyvalent(e)s) en contrat à durée déterminée d'insertion.

L'objectif de ces emplois est de reprendre une activité professionnelle et d'être accompagné dans un projet de retour à l'emploi ou en formation.

Il s'agit d'un TREMPLIN.

Depuis sa création, 72 personnes ont été accompagnées sur cette activité de friperie.

Une personnes sur trois a retrouvé un emploi.



suivez-nous sur



La Communauté de communes du Haut Limousin en Marche facture une redevance pour les déchets en janvier 2023 pour le service de l'année 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de communes du Haut Limousin en Marche a opté pour le financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères par une **redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)** qui remplace la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**.

Le coût n'est plus indexé sur celui de la valeur locative mais sur le nombre de personnes occupant le foyer.

Suite à l'enquête de recensement des redevables réalisée au premier semestre 2022, la Communauté de communes a rencontré des difficultés avec le logiciel informatique et certains foyers ont été facturés plusieurs fois.

Si vous êtes concerné,

Afin que la demande de réclamation soit traitée dans les meilleures conditions, nous vous invitons à retourner soit par mail à hautlimousinenmarche@cchlem.fr, soit par courrier à l'adresse CCHLeM – 12 avenue Jean Jaurès 87300 Bellac la fiche téléchargeable sur le site internet avec les éventuels justificatifs ou en vous adressant à la mairie qui pourra vous remettre le formulaire.

Pour le paiement, nous vous invitons à vous rapprocher de la Trésorerie de Bellac.

Libres propos

Le mot des Conseillers Départementaux



Madame, Monsieur,

Déjà la deuxième année de notre mandat de Conseillers Départementaux, nous demeurons présents sur le territoire et poursuivons nos permanences régulières sur les 22 communes du grand canton de Bellac.

Face à la situation sociale de plus en plus préoccupante de nos concitoyens, le Conseil Départemental répond toujours présent, malgré la baisse de ses recettes venant de la Solidarité Nationale (suppression ISF, Taxe d'habitation, CVAE, etc...)

Le bouclier tarifaire n'est pas, ne semble pas être pour nous, et les factures deviennent impressionnantes sur nos secteurs de compétence : collèges, EHPAD, Centre de secours, etc...

Pourtant notre assemblée accompagne toujours fortement ces derniers mois :

- Nos communes et communautés de communes avec lesquelles 70 % de l'investissement public est effectué ;
- Nos habitants avec la mise en place du programme départemental de l'habitat (Aide à la rénovation énergétique, travaux pour l'autonomie ...) ;
- Nos aînés et les personnes en situation de handicap avec le nouveau schéma départemental à l'autonomie et ses orientations mieux adaptées aux besoins.
- Notre jeunesse en optimisant les tarifs de restauration et en facilitant les pratiques sportives et culturelles.
- Nos producteurs locaux en encourageant l'achat de produits de proximité dans les établissements scolaires
- Les associations en simplifiant l'accès aux subventions et à l'assistance technique
- Nos collègues avec des investissements importants en matière de rénovation thermique.

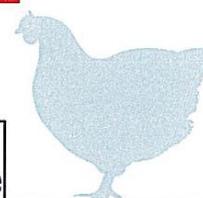
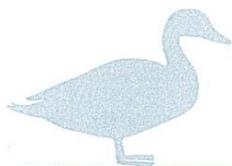
Avec nos remplaçants, et tous les élus de notre territoire, nous restons au plus près de vous, et vous souhaitons une très belle année solidaire 2023.

Patricia MARCOUX LESTIEUX

Stéphane VEYRIRAS

RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS



**Passage au niveau de risque "élevé"
dans toutes les communes de la Haute-Vienne**

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, il est impératif de :

- ▶ confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans **précaution particulière** ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



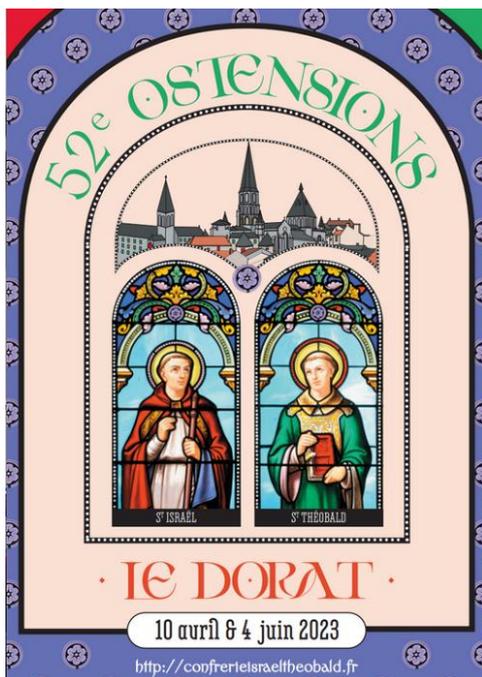
Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

+ Obligation de déclarer toute détention d'oiseaux (basses-cours, appelants...) en mairie : par cerfa 15472-02 ou démarche en ligne sur le site : <https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS : [HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE](http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune- crise-sanitaire)

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
de la Haute-Vienne 39 Av de la Libération 87000 LIMOGES Tel : 05 19 76 12 00
Services Vétérinaires - Santé Protection Animaux et Environnement ddcspp-spae@haute-vienne.gouv.fr

Les Ostensions



Les Ostensions qui ont à l'origine un caractère purement religieux sont aujourd'hui, aussi, des fêtes populaires qui perpétuent des traditions séculaires qui appartiennent au patrimoine vivant de notre région.

Au Dorat ces fêtes se célèbrent en l'honneur de deux Saints locaux : ISRAEL et THEOBALD, qui y vécurent au XIème siècle et y ont laissé un souvenir ineffaçable de leurs vertus et de leurs bienfaits.

Les Ostensions (on donne ce nom dans l'église à l'exposition et à la vénération publiques des reliques des Saints) avaient lieu dans les grandes circonstances : passage des Rois et des Princes et aussi, en temps de fléaux et de calamités. Entendu dans ce sens, les Ostensions furent très fréquentes dans le diocèse de Limoges depuis 994, année du « Mal des Ardents », jusqu'en 1600.

A partir de 1638, les Ostensions deviennent régulières. En effet, par une bulle célèbre, le Pape Paul V ordonnait des Ostensions à Aureil (Haute-Vienne) et depuis, ces cérémonies en l'honneur de la gloire des Saints, se sont déroulées tous les sept ans.

Après quelques Ostensions exceptionnelles, ce fut seulement en 1659, par une ordonnance de Mgr de La-Fayette, Evêque de Limoges, que les Ostensions septennales furent autorisées au Dorat, conformément à la pratique d'autres paroisses du Diocèse. Cette année du 10 avril au 4 juin 2023.

Collectes des encombrants 2023

Mardi 21 février • Mercredi 17 mai • Jeudi 5 octobre • Jeudi 21 décembre

Se faire inscrire, au moins 8 jours avant la collecte, en téléphonant à la mairie au 05.55.60.02.03, ou directement à l'association MAXIMUM qui effectue le ramassage au 05.55.76.22.78.

P.S : nous vous rappelons que les containers ne sont destinés à recevoir que les ordures ménagères. Pour les autres déchets vous disposez des éco-points, de la déchetterie et des encombrants.

Loto de la Fraternelle

Le loto de la Fraternelle aura lieu le dimanche 19 février à 14h00 salle des fêtes de St Sornin la Marche avec buffet et buvette.